

## Quelle qualification le personnel travaillant dans ces établissements doit-il avoir?

La réorientation vers un apprentissage linguistique quotidien est un processus ayant déjà été lancé dans de nombreux établissements. Pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences, le personnel pédagogique peut être formé par des multiplicateurs et multiplicatrices certifiés. Ces formations sont subventionnées par le Ministère de l'enfance, de la famille, des réfugiés et de l'intégration du Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie. L'objectif est de garantir et améliorer la qualité de la prise en charge des enfants d'école maternelle en Rhénanie-du-Nord-Westphalie par le biais du perfectionnement et de la formation continue. En effet, le personnel pédagogique de ces établissements désire accompagner et soutenir au mieux votre enfant.

### Informations complémentaires

Brochure „Alltagsintegrierte Sprachbildung und Beobachtung im Elementarbereich“  
<http://kita.nrw.de/datei/broschuere-sprachbildung-im-elementarbereich>

KiTa.NRW – Apprentissage linguistique  
<http://kita.nrw.de/kinder-bilden/sprachliche-bildung>

### Contact

Ministerium für Kinder, Jugend, Familie,  
Gleichstellung, Flucht und Integration  
des Landes Nordrhein-Westfalen

Völklinger Straße 4, 40219 Düsseldorf  
E-Mail: [poststelle@mkjfgfi.nrw.de](mailto:poststelle@mkjfgfi.nrw.de)

Ministerium für Kinder, Jugend, Familie,  
Gleichstellung, Flucht und Integration  
des Landes Nordrhein-Westfalen

Völklinger Straße 4, 40219 Düsseldorf  
Telefon: 0211 837-02  
[poststelle@mkjfgfi.nrw.de](mailto:poststelle@mkjfgfi.nrw.de)  
[www.chancen.nrw](http://www.chancen.nrw)

 @ChancenNRW  
 @ChancenNRW  
 [chancen\\_nrw](#)  
 Chancen NRW



## Apprentissage linguistique et observation au quotidien pour enfants en école maternelle

Informations aux parents



**KiTa.NRW**  
Kompetenz & Vielfalt

[www.chancen.nrw](http://www.chancen.nrw)  
[www.kita.nrw.de](http://www.kita.nrw.de)

## Chers parents,

de bonnes compétences linguistiques sont la condition pour pouvoir participer à la vie sociale, être bien intégré et avoir de bons résultats tant à l'école que dans la future activité professionnelle. Soutenir et encourager au plus tôt le développement linguistique de votre enfant est donc un élément central de notre travail pédagogique dans nos écoles maternelles ainsi que dans les services d'aide aux mères de famille. Les connaissances actuelles de la science et de la pratique montrent que des conversations quotidiennes stimulantes ont effet très positif sur le développement linguistique des enfants. Depuis le 1er août 2014 l'apprentissage linguistique est ainsi renforcé dans le quotidien des écoles maternelles.

Pour pouvoir, si possible, individualiser un apprentissage linguistique quotidien, le développement linguistique de chaque enfant est observé dès le départ. Votre enfant dispose d'un potentiel et d'aptitudes qu'il convient de détecter, de soutenir et de développer.

Dans ce processus, la conception d'un partenariat efficace entre formation et éducation avec à la fois les parents et le personnel pédagogique, revêt une importance cruciale. L'environnement familial demeure le lieu privilégié pour l'apprentissage linguistique. Les échanges d'idées, de connaissances, d'expériences et de ressources contribuent au développement d'un concept commun d'éducation et d'apprentissage.

## Quels enfants bénéficient d'un soutien?

Dans le cadre d'un apprentissage linguistique quotidien, tous les enfants seront accompagnés et soutenus dans le développement de leurs aptitudes linguistiques. Le personnel pédagogique s'appuie pour cela sur les intérêts et ressources des enfants d'écoles maternelles et de services d'aide aux mères de famille. On obtient ainsi que l'enfant profite chaque jour de discussions, de chants, de situations de jeux stimulants, etc... En outre, les aptitudes linguistiques de chaque enfant sont observées. Une autorisation des parents est requise pour la documentation pédagogique (selon § 18 paragraphe 1 KiBiz). Les résultats sont aussi utilisés pour concevoir un apprentissage linguistique quotidien.

Si votre enfant n'est pas dans une école maternelle ou si vous n'avez pas donné votre accord à une observation permanente des aptitudes linguistiques de votre enfant par le personnel pédagogique, la méthode suivante s'applique : Le niveau linguistique de votre enfant est déterminé deux ans avant d'entrer en école primaire par la commission scolaire (selon § 36 paragraphe 2 loi sur l'école). Si un besoin de stimulation du langage de votre enfant est constaté, il bénéficiera de mesures visant à améliorer ses compétences linguistiques. Cette information peut aussi être notée lors de l'inscription de votre enfant dans une école maternelle.



## Comment fonctionne l'observation?

L'observation du développement linguistique en cours de développement et de processus se fait à partir de l'année de jardin d'enfant 2014/2015. L'objectif consiste à concevoir l'accompagnement et le soutien du développement individuel linguistique et de commencer le plus tôt possible.

L'observation se déroule chaque jour au sein de l'école maternelle afin de documenter continuellement le développement linguistique de votre enfant. Pour cela, des processus d'observation scientifiquement testés sont disponibles. Ces processus ne permettent pas de déterminer un besoin thérapeutique. Si le personnel pédagogique juge cela nécessaire, il vous conseille de présenter votre enfant à un médecin pour mettre en place un encouragement avec un logopédiste ou un orthophoniste.

Pour acquérir le plus possible les connaissances menant à un apprentissage linguistique individuel, le personnel pédagogique adapte l'observation au quotidien de l'école maternelle. Pour cela, une évaluation descriptive faisant état des progrès de développement actuels de votre enfant est cruciale. Une évaluation arithmétique, permettant une comparaison du développement de votre enfant avec celui d'autres enfants du même âge et ayant commencé l'apprentissage de l'allemand en même temps, est possible mais pas obligatoire. Si la prise en charge de votre enfant prend fin à l'école maternelle, les documents concernant l'apprentissage de votre enfant vous seront remis (selon § 18 paragraphe 2 KiBiz). Les courbes d'observation linguistique y sont aussi prises en compte.